

Appendice
(P.P.)

cette province. Que la longueur de chemin à ouvrir pour pousser ce chemin jusqu'au township de Shipton, est de 4 lieues ou environ, traversant diagonalement le township de Kingsley depuis la branche sud-ouest de la Rivière Nicolet, jusqu'à deux milles de l'angle sud-ouest du dit township, et au nord-ouest de celui de Shipton, sur la Rivière Saint-François.

Jeudi, 5 Mars 1829.

John Murray. Mr. John Murray, du Cap Rouge, a été appelée et interrogé :

Etes vous natif d'Ecosse?—Oui; je suis né en *Aberdeenshire*, mais j'ai passé la plus grande partie de ma vie en *Ayrshire*.

A quelle époque êtes vous venu en ce pays?—Je suis arrivé dans ce pays le 3 Octobre 1820.

Quels sont les inconvénients auxquels se trouvent assujétis les émigrés, quels sont les avantages et les désavantages de la situation de l'émigré, comparés à la situation où il se trouvoit en Europe; d'après votre expérience quel seroit le mode le plus préférable pour surmonter les désavantages aux quels il est exposé?—D'après ma propre expérience, je conçois que les plus grands inconvénients que rencontrent les émigrés qui desirerent s'établir sur des terres nouvelles, est le manque général de chemins de communication pour conduire aux nouveaux établissemens où il desirerent s'établir. D'après ma propre expérience, en outre des désavantages ci-dessus mentionnés, l'émigré en a d'autres à reconstruire, provenant principalement de ses moyens pécuniaires; mais la condition de l'émigré dans ce pays comparée à celle où il se trouve en Europe, est assurément meilleure, et principalement rapport à ceux d'une classe supérieure, qui, après avoir surmonté tous les obstacles en général, réussissent les mieux. Le meilleur mode que puisse adopter un émigré afin de surmonter ces obstacles, est par le moyen d'une industrie persévérante, avec un mélange convenable de la pratique de son propre pays avec celui du Pays qu'il a adopté. Je considère ce mode préférable à celui où l'adoption soit le système Européen ou Canadien exclusivement.

Quels sont les points où le système de culture pratiqué en *Ayrshire* diffère de celui, qui d'après votre expérience, réussit le mieux en Canada?—La différence qui j'y trouve, vient principalement de la différence du climat et des saisons. Un cultivateur venant en Canada et que conduiroit les travaux entièrement d'après la coutume du Pays où il a été élevé, seroit presque assuré de se ruiner. Vu que la saison est courte ici, son grain doit être mis en terre d'une manière bien plus expéditive que dans la Grande-Bretagne, n'importe quelque soit la dépense. Et pendant la récolte il faut pareillement qu'il change de système; car il ne faut pas qu'il laisse venir son bled de même que là à aussi grande maturité, avant de la couper; autrement les pluies et les coups de soleil, qui se succèdent, sont cause que le grain tombe souvent de l'épi, et conséquemment il lui arrive du dommage. De même, dans la Grande-Bretagne, le cultivateur est dans l'habitude de lier son grain en gerbes aussitôt après l'avoir coupé, mais cela ne convient pas dans ce Pays, car dans ce Pays c'est le soleil qui produit le plus grande assèchement, tandis qu'en Angleterre ce sont les vents qui procurent ce résultat. Je suis donc d'avis que la coutume qui est adoptée dans ce Pays est la plus préférable; quant aux patates, je ne trouve aucune différence, excepté quant à celle du climat dont je viens de parler; et il faut les planter et les arracher avec plus d'expédition. Quant aux navets, le système varie beaucoup. Dans la Grande-Bretagne nous pouvons semer en toute sûreté, à plusieurs reprises dans le mois de Juin, mais dans ce pays nous ne pouvons semer difficilement en tout tems, excepté entre le premier et le quinze de Juillet. Je parle en général d'après ma propre expérience. Le système que l'on suit ici rapport au foin est à peu de chose près le même que dans la Grande-Bretagne, avec cette exception, qu'en général je trouve qu'il est plus préférable de ne pas tant étendre le foin, car s'il est trop étendu au soleil, le foin est sujet à jaunir et devient brûlé.

Quels moyens possède un émigré pour former un capital qui puisse le mettre en état de travailler sur sa propre terre, en supposant qu'il en ait une?—Le plan général que j'ai vu suivre par des individus qui étoient à 30 ou 40 milles de Québec, afin de former le capital nécessaire, a été: de s'engager pendant l'été à travailler à toutes espèces d'ouvrages qu'ils pouvaient trouver, soit dans Québec ou ses environs, et avec leurs épargnes de l'été de se rendre sur leurs terres vers l'automne; de s'y bâtir une habitation temporaire; et d'y passer l'hiver, de s'occuper à y abattre quelques acres de bois pendant l'hiver, et de le faire brûler au printemps,

d'y planter, force patates, un peu d'avoine et de pois, de revenir à Québec, et de travailler jusqu'au tems de la récolte; alors de retourner comme auparavant et d'employer l'hiver à travailler, et d'y vivre sur le produit de leur ferme de l'été précédent. Ils peuvent faire ceci pendant trois ou quatre années, ou autant que cela est nécessaire. C'est en agissant de cette manière, qui je connois plusieurs familles qui sont maintenant à leur aise et qui vivent commodément, et qui ont commencé avec peut être moins de quatre piastras pour toute fortune; ceci regarde ceux qui sont à 30 ou 40 milles de Québec. Je ne puis parler avec certitude de ceux qui sont en général plus éloignés. Ces faits se sont passés sous mes yeux. L'établissement dont je veux parler, est Faussembault, où j'ai résidé pendant deux ans et demie lors du commencement de cet établissement. Il n'y avoit pas de chemins, et l'endroit le plus voisin d'où il falloit porter des provisions étoit à la distance de trois milles.

Ne seroit ce pas un moyen de faciliter les établissemens, si les émigrés qui n'ont que peu de moyens ne faisoient que couper le petit bois, et écorcer les gros arbres, ou d'abattre, de couper débiter et de brûler le bois, sans arracher les fouches?—Quant au première mode il pourroit être adopté par ceux qui n'ont pas d'autres moyens, et là où les arbres sont gros et clairs; mais néanmoins je pense que la meilleure méthode est de nettoyer la terre, lorsque la chose est possible. Quant au deuxième mode, j'en dirais autant.

Comment vous y prenez-vous par rapport aux fouches?—Je n'ai jamais vu d'autre moyen d'arracher les fouches, que de couper d'abord les petites racines, et de laisser pourrir les fouches. Il m'a été suggéré par un nommé George Tomlinson, un mineur au Cap Rouge, qu'il se faisoit fort de me montrer un appareil au moyen duquel on pourroit arracher des fouches avec beaucoup de facilité; tout l'appareil devant consister principalement dans une chaîne avec des leviers; mais qu'il n'avoit pas les moyens suffisans de se pourvoir d'une chaîne, car autrement il en auroit fait l'essai sur ma terre.

Pensez vous qu'un émigré au quel on accorderoit des terres pourroit y effectuer un établissement sans une aide publique?—Je pense qu'un émigré ne pourroit pas faire un établissement sans adopter les moyens que je viens d'indiquer. Ici le grand besoin est d'avoir un capital, et lorsqu'un individu se trouve bien dans sa patrie, il ne songe jamais à venir ici; comme de raison la grande masse des émigrés qui viennent ici n'ont point de capitaux, et sont obligés de rencontrer toutes les difficultés qui sont ci-dessus détaillées, ainsi que beaucoup d'autres, et lorsqu'il a réussi à avoir une terre ouverte, il est entravé dans les efforts qu'il fait afin d'améliorer sa terre.

Quelles sont les dépenses du passage pour les émigrés qui viennent dans ce pays?—J'estime le prix du passage pour venir de l'Ecosse dans ce pays, à environ six louis par tête, en comptant deux personnes audessous de quatorze ans, comme une passager.

Quelles provisions prendriez-vous pour le passage? Je ne suis pas prêt à répondre à cette demande. Quant à la quantité, si je traversais l'Atlantique moi-même, je crois que je me munirais des provisions suivantes:—Vingt-huit livres de farine d'avoine, deux minots de patates, six livres de beurre, quatorze livres de bœuf, une livre de thé, dix livres de sucre, un demi-gallon de mélasse et un gallon d'esprit de rum, et quelques autres bagatelles qui ne me reviennent pas à la mémoire. Lorsque je suis arrivé à Québec, j'avais avec moi ma femme, et cinq enfans depuis l'âge de deux ans à quatorze ans. J'ai été employé à des occupations agricoles jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, alors j'entrais dans une filature et fabrique de coton, ou j'ai continué jusqu'à ce que j'ai quitté l'Ecosse pour ce pays. A mon arrivée ici je desirais avoir un emploi comme assistant dans une maison de commerce, mais n'ayant pu y réussir je dirigeai mon attention vers l'agriculture, et j'allai m'établir à Faussembault, à environ six lieues de Québec. J'obtins un lot de M. D'Estimauville aux conditions suivantes: Je devois nettoyer quatre arpens de la manière ordinaire, pour lesquels je devois recevoir dix piastras par arpent, et d'ensemencer la terre ainsi faite pendant trois années consécutives, dont le produit devoit être à mon profit. Je construisit une petite maison, pour laquelle je reçut quarante piastras au moment de mon départ.

Lorsque vous avez commencé à travailler dans le bois, pouviez-vous travailler pour vos voisins à temps perdu; quelles gages aviez-vous et comment vous étoient-elles payées?—J'ai beaucoup travaillé à faire de la terre neuve pour les autres, et j'ai reçu pour cela dix piastras par arpent; cette terre neuve étoit pour les Messieurs en ville qui avoient des terres dans cet endroit. Je puis avoir fait environ vingt arpens de terre neuve. Lorsque je ne nettoyai pas la terre au complet, je ne recevais que six piastras par arpent.

Ces